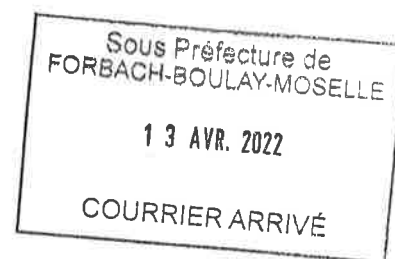




Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 07 MARS 2022

A la suite d'une convocation du 01 mars 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 07 mars 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **26**

Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Pierre LANG, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Etienne HOFFERT, Cathia HEIM, Joël ROMANG, Serge STEBLER, François GATTI, Pierre THIL, Christian CLEMENT.

✓ Excusés : **12**

Mesdames, Messieurs Chantal PLATTE, Gilbert SCHUH, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Gabriel WALKOWIAK, Bernard PETRY, Luc BALASSE, Emmanuel THIRY, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ.

✓ Excusés ayant donné procuration : **8**

Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, Jean-Claude HUBERT a donné procuration à Joël ROMANG, David SUCK a donné procuration à Serge STEBLER, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT.

✓ Absents : **9**

Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Hubert BUR, Roland GLODEN, Bernard COLBUS.

07. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité Syndical,

VU les dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de l'établissement.

PROPOSE de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après avoir ENTENDU le rapport de Monsieur Roland ROTH, Président ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

34 voix pour,
0 voix contre,
0 abstentions.

Décident

➤ D'adopter le tableau des emplois ci-dessous :

Nombre de postes	Grade	Catégorie	Temps de travail
1	Ingénieur général	A	Temps complet
1	Ingénieur principal	A	Temps complet
1	Attaché principal	A	Temps complet
1	Attaché territorial	A	Temps complet
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
2	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial	C	Temps complet

➤ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 07 mars 2022

Roland ROTH,
Président

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

13 AVR. 2022

COURRIER ARRIVÉ



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEDERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 13 AVR. 2022
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 13 AVR. 2022.....